

Nous vous confirmons qu'une réunion s'est tenue au Centre Equestre de Pessac Magonty, à la demande des présidents des lotissements « Le Club des princes 1 et 2 » et du comité de quartier Magonty le 29 janvier 2021 en présence de Monsieur le Maire et des membres de son cabinet afin que des réponses soient apportées aux questions posées par certains riverains concernant les travaux d'aménagement d'une carrière au Centre Equestre de Pessac Romainville.



Étaient présents à cette réunion :

Pour la Mairie de PESSAC

- Monsieur Franck RAYNAL, Maire de PESSAC
- Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint délégué aux sports
- Madame Annie LADIRAY, Maire Adjointe de proximité du secteur comprenant Magonty
- Monsieur Boris GARINEAU, Directeur des Sports
- Madame Mélissa DORÉ, chargée de mission à la direction des sports
- Madame Marie-Hélène SUBTIL, Cheffe de Cabinet du Maire

Pour le Centre Equestre de PESSAC ROMAINVILLE

- Monsieur MARION Eric, Monsieur MARION Jonathan, Gérants du centre équestre

Pour le quartier de MAGONTY

- Madame Marie-Pierre LAFARGE – Présidente du comité de quartier Magonty-
- Monsieur Jean François RIEU – Président de l'ASL Club des Princes 2
- Monsieur Philippe ROBAK, Président de l'ASL Club des Princes 1
- Monsieur Benoît MARILLEAU – l'ASL Club des Princes 2
- Madame Brigitte NOEL - Comité de quartier

Mme DORE et Mr GRANGE présentent le projet :

- Il date de 2016. Cette construction était prévue dans la délégation de service public signée à cette époque.
- le choix de l'emplacement de créer cette carrière de compétition a été fait à un endroit où il y avait beaucoup de pins en très mauvaise santé.
- la surface de la carrière sera en sable (100mx65m) avec la possibilité, si besoin, de la scinder en 2 voire en 4. Equivalent de la surface d'un terrain de football.
- Il s'agit d'une aire supplémentaire qui sera un outil pédagogique et de compétition. Le centre équestre est le 2^{ème} en Aquitaine.
- la carrière sera éclairée côté route, avec une puissance de 150 lux assurée par deux mâts.
- il n'y aura pas de chevaux supplémentaires, au nombre de 80 à ce jour.
- le cheminement autour de la carrière sera accessible à tous les spectateurs et aux personnes à mobilité réduite. Le sol sera stabilisé par de la grave. La carrière sera clôturée par une lice en bois.
- le plan prévoit un endroit appelé « tribune » cela ne correspond absolument pas à la construction de gradins pouvant recevoir des « supporters » comme dans un stade. Il s'agit d'un endroit stabilisé qui pourra, si besoin, recevoir des stands, des tables pour la vente de boissons par exemple.
- cette carrière nécessite un arrosage. La question se pose actuellement :
 - 1) arrosage aérien.
 - 2) arrosage par sub irrigation qui est une nouvelle technique mais avec un coût plus important.Cela consiste à créer un réseau de canalisations de goutte à goutte installées sous le sable, ainsi, l'humidité remonte par capillarité. Ce système prévoit également la récupération de l'eau de pluie dans des zones de stockage.

M. RIEU propose d'être le porte-parole de toutes les questions des habitants qui ont été centralisées.

Permis – Autorisations – Calendrier

Q1 - Existe-t-il un permis d'aménager ?

*Réponse: Pour ce type d'aménagement, il n'y a pas besoin de permis.
Seule suffit l'autorisation de la DREAL.*

Q2 - Avez-vous obtenu l'autorisation de la DREAL ?

Réponse : Nous avons un avis de la DREAL en date du 18 Juin 2020 précisant qu'il n'y a pas besoin d'étude d'impact environnemental pour ce projet.

Q3 – 1) Avez-vous l'autorisation de défrichement ?

Réponse : oui, le défrichement a été accordé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec un reboisement de 1000 jeunes plants prévu sur l'ancienne carrière

2) A quelle date le reboisement est-il prévu ? *Pas de date pour le moment*

3) Date et durée des travaux ? *De juin 2021 à septembre 2021*

Peut-on modifier la date des travaux hors période estivale, car nuisance importante durant l'été

La Ville va étudier la possibilité d'avancer le démarrage des travaux afin de réduire les nuisances durant la période estivale

Objectifs du projet :

Doter le délégataire de service public qui exploite le centre d'un outil pédagogique de qualité possédant une dimension permettant la tenue de la discipline de type saut d'obstacle, dressage, hunter, etc..

Q1 - Quel type de concours est prévu ? Saut d'obstacles? Compétitions régionales uniquement ?

Réponse : compétitions de clubs amateurs et professionnels

Q2 - Avez-vous fait une estimation du nombre moyen de participants par manifestations en fonction du type de concours ? Si oui – Combien ?

Réponse : il y a environ 250 parcours sur une journée. Un cavalier peut faire 2 parcours ce qui représente approximativement 125 participants.

Q3 - Quelle est la fréquence des concours et sur quelle période ? Quand ?

Réponse : A terme, il est prévu 20 jours compétitions sur 52 dimanches.

Certaines compétitions peuvent se dérouler sur un Week-end.

La période la plus propice aux compétitions est de mars à novembre.

Installation prévue – carrière sur 6500 m2 et tribune de 350 m2

Q1 - Quel est le nombre de spectateurs maximum ?

Q2 - Est-il prévu un espace restauration boissons et barbecue ?

Q3 - Pouvez-vous nous donner des détails plus techniques sur la tribune ? Est-elle démontable ?

Réponse : Comme précisé lors de la présentation du projet en début de réunion, il n'y aura pas de tribune pour recevoir des spectateurs.

Sur l'emplacement des 350 m2 pourront être installés tente ou barnum amovible pouvant recevoir tables et chaises pour petite restauration. Un espace avec prise électrique pourra être aménagé pour la vente de boissons, et éventuellement une petite tribune amovible si besoin.

Raccordement électrique ENEDIS

Q1 - Pour quelle raison envisagez-vous de raccorder le centre équestre via une alimentation électrique à partir de notre lotissement ?

Réponse : une question de distance (chemin le plus court) et une question de coût.

Q2 - Quelles sont les autres possibilités de raccordement ?

Réponse : passer par la route (chemin plus long) coût important

Q3 - Où serait situé l'emplacement du local avec compteur et pompes (pour alimenter le forage) qui vont avec ?

Réponse :

Le coffret sera installé sur la voie publique à côté des coffrets existants, rue des sources du Peugeot.

Actuellement, le centre équestre est raccordé au centre de loisirs de Romainville. Il est à saturation d'où la nécessité d'un nouveau raccordement.



Emissions lumineuses –

Lors des entraînements en période hivernale la moitié de la carrière sera dotée d'un éclairage déclenché à la demande

Q1 - Quels seraient les créneaux horaires d'entraînements ?

Réponse : horaires des entraînements en période hivernale de fin de journée 18h-19h-21h horaire inchangé

Q2 - Quel est le nombre de participants estimés par entraînement ?

Réponse : une trentaine de cavaliers pour une pratique individuelle

Q3 - Quelle est la fréquence des entraînements ?

Réponse : pas de changement. Comme actuellement

Déplacements des trafics –Cela peut engendrer des déplacements de trafics.

Q1 - Où se situe l'entrée des cavaliers ?

Réponse : Les cavaliers utilisent l'entrée principale ainsi que leurs vans. Les chevaux doivent être au plus près de la carrière au centre équestre.

Q2 - Où se situe l'entrée des spectateurs ?

Réponse : Les visiteurs utilisent le parking du centre de loisirs, stade de Romainville avec un chemin jalonné pour arriver à la carrière.

M. MARION précise qu'une personne sera présente pour indiquer l'entrée du parking du stade lors des compétitions.

Il s'engage également à le préciser sur le net lors des inscriptions ainsi que les affiches publicitaires.

Q3 - Y a-t-il un risque de parking sauvage ?

M. Le MAIRE précise qu'il y a peu de risque de stationnements sauvages, car nous ne sommes pas dans le cas de « match » avec supporters dans un stade.

Pour répondre à la question de M. RIEU concernant la crainte des riverains sur la transformation du terrain en parking entre l'allée des Passerines, l'allée de l'île aux oiseaux et la rue des sources du Peugeot, car un chemin permet de rejoindre le bois au lotissement et au centre Équestre ? Sa réponse est formelle, il n'est pas prévu, ni envisagé une telle solution puisque la place pour stationner au sein du centre équestre sera suffisante.

Il restera attentif aux premières compétitions afin de corriger les éventuels désagréments pour les riverains, par le renforcement signalétique ou arrêté d'interdiction de stationner.

Nuisances sonores – Source de bruit et nuisances sonores

Q1 - Quelle est la durée prévue des travaux ?

Réponse : 3 MOIS

Q2 - Qu'avez-vous prévu au niveau des distances de portées des voix via les hauts parleurs – Réducteurs de bruits ? Combien de hauts parleurs ? Quelle sera l'orientation de ces derniers ?

Réponse : Le but est de sonoriser une zone avec de petits hauts parleurs d'une portée de 10 mètres.

La sonorisation ne peut pas être puissante. Elle sera canalisée pour le confort des chevaux et des cavaliers qui ont besoin de calme pour se concentrer.

Nuisances olfactives – Remarque -Odeurs nauséabondes déjà d'actualité et mouches de plus en plus présentes.

Réponse : Il n'y aura pas plus de nuisance qu'à ce jour.

Atteinte au patrimoine paysager - Abattage des arbres. Destruction d'espaces Naturels. Le projet s'inscrit sur une parcelle arborée et sur un site particulièrement dégradé par la présence des chevaux

Q1 - Est-ce cette dégradation (tassement du sol et état sanitaire des arbres) qui a orienté le positionnement de la carrière à cet endroit ?

Réponse : Comme précisé en début de séance, c'est le mauvais état de santé des pins qui a orienté le positionnement de la carrière.

Q2 - N'y avait-il pas des possibilités de la construire dans un périmètre plus lointain de lotissement LCP2 ?

Réponse : Coût plus onéreux, besoin de proximité des locaux et box des chevaux.

Le peuplement de pin maritime disparaîtra définitivement sur l'emprise du projet.

Réponse : Comme rappelé par M GRANGE au début de la réunion, 70 pins fragiles qui présentaient un risque pour les biens et les personnes en cas de vents violents ont été coupés.

L'abattage des pins a été accordé par la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) L'affichage des travaux a été mal positionné et retrouvé dans le fossé.

Un reboisement de 1000 plants d'espèces différentes (pin maritime, chêne tauzin, noisetier, chêne des marais) et adaptés au site seront plantés. L'endroit n'est pas encore finalisé.

Le forage N'y a-t-il pas des risques de pollution avec modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.

Réponse : Le forage prévu avec un faible débit sans modification des nappes. Arrosage de faible débit.

Forage – Projet dans zone de répartition des eaux - Une zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Irriguer en période estivale –

Remarque : les nappes phréatiques sont souvent en baisse en période estivale

PROPOSITION : M. le Maire Franck RAYNAL s'engage à faire une lettre sur toutes les réponses apportées aux questions des riverains.

La réunion se termine par la visite des lieux.

Rédigé par le Comité et l'ASL du Club des Princes 2

Plan de la nouvelle carrière

